



Arnaque sur ma commande par un e-commerce?

Par **Laeticia**, le **23/09/2009** à **17:01**

Bonjour,Voilà ce 15 septembre, j'ai passer commande sur un e-commerce (une SARL) et payer par virement bancaire ce même jours. Lundi 21 septembre, j'ai envoyé un mail car cette commande n'était toujours pas validée, cette commande a été validée dans l'heure qui a suivit, soit 6 jours après mon règlement.Lors de cette commande tous les articles de ma commande était indiqué comme disponible, mais entre ma commande et la validation de celle ci une offre promotionnel a été faite sur un des articles que j'ai moi même commander. Le 22 septembre, on me dis que le dis article n'est plus en stock et que ma commande est repousser a une semaine.Je doit dire qu'une question m'interpelle, je paye plein tarifs un article devenu indisponible après ma commande et mon paiement. J'appelle donc et l'on me dis que la promotion a été faites sur un article indisponible depuis un moment.... on me propose de me faire profiter de la promotion, évidemment somme ajouter à une carte, histoire que je recommande.Est ce bien légal tout cela???? Que l'on mettent 6 jours a valider une commande payer par virement bancaire??? Que cet boutique vende "mon" article a un autre qui paye par carte bancaire??? Et si l'article en cause soit vendu et mis en promotion alors qu'il est indisponible???Quel sont mes possibilités???? Car sa représente une très belle somme pour le moments perdu car on ne me propose même pas de me faire parvenir la premiere partit du colis puis la suite après. Car j'ai bien peur que ce qui était disponible hier ne le soit malheureusement plus la semaine prochaine.... si ils vendent mes articles de toutes façon sans délais...Merci par avance de votre réponse

Par **Berni F**, le **23/09/2009** à **17:22**

Bonjour, le fait de "mentir" sur la disponibilité d'un produit est une "pratique commerciale trompeuse" punie de la peine prévue à l'article 213 du code de la consommation. Pratiques commerciales trompeuses. <http://snipurl.com/s2gpy> [www_legifrance_gouv_fr] article 213 <http://snipurl.com/s2gq7> [www_legifrance_gouv_fr] remarque : un virement bancaire met quelques jours à apparaître sur le compte bancaire de celui qui le reçoit (bref, des captures d'écran démontrant que le produit est encore "disponible" d'après leur site seraient utiles) dans la mesure, ou le site donne effectivement des indications erronées sur la disponibilité (et que ce n'est pas juste un problème de timing) je vous suggère d'annuler votre commande et/ou demander une compensation pour le délai d'attente que vous n'aviez pas à subir en menaçant de plainte auprès de la DGCCRF si il refusaient vos conditions.

Par **Laetitia**, le **23/09/2009 à 17:55**

Bonsoir J'ai envoyé un mail de mécontentement.... et j'ai "obtenu gain de cause", le "pdg" vient de me téléphoner et m'a expliqué leur système.... bon je suis pas forcément ok avec cela mais le principe étant de recevoir cette fichue commande. L'arrangement c'est finalement "très bien passer" et il a effectivement reconnu ces torts sur ce fameux article, apparemment c'est d'après lui les aléas de l'informatique et une brèche de leur système.... même si je ne comprend pas pourquoi les produits ne sont pas déduits des stocks dès la commande passée. Enfin bref... tiendras-t-il ses engagements??? Nous verrons!!! En tous cas, un grand merci pour l'attention et les informations données, car ma commande n'étant pas encore dans mes mains pour le moment c'est que du baratin. Dommage le site n'accepte pas les imprimés écran. Pour les délais de virement, je reste septique sur son explication, mais bon... nous dirons comme je lui ai dit "oui"!!! J'ai déjà vu un virement arriver en 24h, puis ailleurs en 72h. Ma banque m'a confirmé ces délais... J'ai eu du coup la promo + l'envoi d'une partie de la commande + une compensation. Voilà un grand merci et je vous tiens au courant de la suite.